

18-11-2014 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale tenue le 18 novembre 2014, à 21h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Les conseillers: Gilbert Gauvin, Richard Fournier, Roland St-Pierre, Langis Joubert, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Discours du maire
4. Dépôt des indicateurs de gestion
5. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
6. Cours d'éthique et de déontologie
7. Invitation du président de la FQM
8. Rencontre CAMEF
9. Service de premiers répondants
10. Mise en demeure – Promutuel – Steeve Fillion
11. Mise en demeure – Promutuel – Serge Bouillon
12. Avis de non-conformité – MTQ
13. Calorifère brisé
14. Réponse de Nathalie Lévesque – Ruisseau Sauvage
15. Facture – Transport Rock Gagné
16. Collecte des bacs bruns
17. Fréquence des collectes – bacs bruns
18. Nombre d'achat de bacs bruns
19. Service de livraison – bacs bruns et bacs de comptoir
20. Déménagement de clocher
21. Paiement final facture Équipe Rénovation
22. Facture – Atelier de soudure M. Poirier
23. Bilan Terrain de jeu
24. Demande des Loisirs de St-Cléophas
25. Questions de l'assemblée
26. Levée de la réunion

305-14 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

MENTIONS AU PROCÈS-VERBAL

- **MONSIEUR JEAN-PAUL BÉLANGER, MAIRE, DÉPOSE SON DISCOURS POUR L'ANNÉE 2014. LE DISCOURS SERA ACHÉMINÉ À CHAQUE ADRESSE CIVIQUE PAR MÉDIAPOSTE.**
- **MONSIEUR JEAN-PAUL BÉLANGER, MAIRE DÉPOSE LES INDICATEURS DE GESTIONS POUR L'ANNÉE 2013. LE DOCUMENT EST DISPONIBLE AU BUREAU MUNICIPAL POUR CONSULTATION.**
- **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉPOSE EN DATE D'AUJOURD'HUI LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MESSIEURS RICHARD FOURNIER ET ROLAND ST-PIERRE CONSEILLERS.**

306-14 Cours d'éthique et de déontologie

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Réjean Hudon et résolu par le conseil municipal que la directrice générale inscrit les conseillers Gilbert Gauvin et Normand St-Laurent au cours sur le comportement éthique qui est obligatoire pour tous les conseillers, à Métis-sur-Mer le 6 juin 2015. La municipalité paiera les frais d'inscription et remboursera les frais de déplacement et de repas.

307-14 Invitation du président de la FQM

Proposé par Gilbert Gauvin, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal mandate et autorise messieurs Jean-Paul Bélanger, maire et Langis Joubert, conseiller à représenter la municipalité lors de la rencontre qui aura lieu le 20 novembre prochain à Sayabec. Cette rencontre sera animé par le président de la FQM, monsieur Richard Lehoux. La municipalité remboursera le frais de déplacement.

Au point 8 de l'ordre du jour, j'informe le conseil que le CAMEF est disponible pour une rencontre afin de mettre sur la table leur offre d'accompagnement à divers niveau pour les jeunes de 0 à 17 ans. Le conseil n'est pas intéressé.

308-14 Service de premiers répondants

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas a de l'intérêt pour le projet de service de premiers répondants dans l'Ouest de la MRC de La Matapédia. Par contre, malgré le fait que 2 représentants de la municipalité se soient présentés à la rencontre qui a eu lieu à Sayabec à ce sujet, le conseil demandera une rencontre en décembre prochain avec le directeur générale de la MRC de La Matapédia, monsieur Mario Lavoie, afin d'avoir de l'information supplémentaire.

309-14 Mise en demeure - Promutuel - Steeve Fillion et Caroline Leclerc

Considérant qu'une mise en demeure de l'assurance Promutuel de l'Estuaire a été acheminée à la municipalité en date du 27 octobre dernier concernant le refoulement d'égout de monsieur Steeve Fillion et madame Caroline Leclerc situés au 266, rue Principale;

Considérant que le montant de la réclamation demandée est de 2 927.92\$;

Considérant que la municipalité n'a aucune preuve formelle indiquant qu'elle est coupable du refoulement d'égout de monsieur Fillion et madame Leclerc;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Langis Joubert et résolu qu'avant de prendre une décision finale le conseil municipal mandate et autorise la directrice générale à demander à un plombier que:

- la vérification du clapet de monsieur Fillion et madame Leclerc soit faite;
- une lettre de constatation du clapet soit acheminée à la municipalité;
- des photos dudit clapet soient acheminées à la municipalité;
- un rendez-vous soit pris avec monsieur Fillion et madame Leclerc avant de se rendre à leur résidence;
- l'employée municipale, Jessy Boulanger, soit présente lors de la visite.

310-14 Mise en demeure - Promutuel - Serge Bouillon

Considérant qu'une mise en demeure de l'assurance Promutuel de l'Estuaire a été acheminée à la municipalité en date du 31 octobre dernier concernant le refoulement d'égout de monsieur Serge Bouillon situé au 268, rue Principale;

Considérant que le montant de la réclamation demandée est de 9 155.07\$;

Considérant que la municipalité n'a aucune preuve formelle indiquant qu'elle est coupable du refoulement d'égout de monsieur Bouillon;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Langis Joubert et résolu qu'avant de prendre une décision finale le conseil municipal mandate et autorise la directrice générale à demander à un plombier que:

315-14 Collecte des bacs bruns

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas demande d'intégrer la collecte des bacs bruns au contrat de collecte du secteur.

316-14 Fréquence des collectes – bacs bruns

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas choisisse 26 collectes pour les bacs verts, soit aux 2 semaines durant toute l'année et 28 collectes pour les bacs bruns réparties comme suit: aux 4 semaines en hiver, aux 2 semaines au printemps et à l'automne et à la semaine en été ce qui fait un total de 54 collectes.

317-14 Nombre d'achat de bacs bruns

Considérant qu'à la résolution 167-14, le conseil municipal avait demandé l'achat de 170 bacs bruns pour les besoins de la municipalité;

Considérant qu'après vérification le nombre de bacs demandés est exact;

Par conséquent, il est proposé par Normand St-Laurent, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas commande le même nombre de bacs de comptoir, soit 170.

318-14 Service de livraison – bacs bruns et bacs de comptoir

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Gilbert Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas utilisera le service de livraison pour les bacs bruns offert par l'entrepreneur.

Le point 20 de l'ordre du jour, M. Richard Fournier explique que suite à la rencontre du comité pour le clocher, les membres ont décidé que la municipalité pourrait en disposer à leur guise puisque ceux-ci ne compte pas s'en servir. Cependant, le comité gardera la croix. Le dossier du clocher est donc remis en décembre afin que le conseil prenne une décision pour savoir ce qu'ils feront pour le clocher.

319-14 Paiement final - Facture Équipe Rénovation

Considérant que l'entrepreneur Équipe Rénovation a remis des vis pour arrêter la vibration du fascia en date du 13 novembre dernier;

Considérant que l'entrepreneur Équipe Rénovation a indiqué dans un courriel daté du 14 novembre dernier avoir peinturé chaque bout des tôles couper avant de les avoir installés;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer la balance de la facture d'Équipe Rénovation pour la réfection du toit du bâtiment municipal situé au 352, rue Principale, soit 6 563.45\$ taxes incluses.

320-14 Facture – Atelier de soudure M. Poirier

Lors de la prise de décision, M. Normand St-Laurent demande de passer au vote. M. Jean-Paul Bélanger, maire demande donc à chaque conseiller de voter, les résultats sont les suivants:

NOM DES CONSEILLERS	OUI	NON
Gilbert Gauvin, siège numéro 1		X
Richard Fournier, siège numéro 2	X	
Langis Joubert, siège numéro 4	X	
Normand St-Laurent, siège numéro 5		X
Réjean Hudon, siège numéro 6	X	

Résultat final	3	2
----------------	---	---

Monsieur le maire demande à M. Roland St-Pierre de s'abstenir puisque c'est celui-ci qui a fait la commande de matériel sans autorisation.

Suite à ce résultat, il est donc voté à la majorité, soit 3 pour et 2 contre que la directrice générale soit autorisée à payer la facture de l'Atelier de soudure M. Poirier inc. au montant de 1 164.18\$ plus les taxes applicables.

